



*Troyes le 10 avril 2020*

**Monsieur le Préfet,**

Nous vivons une crise sanitaire sans précédent affaiblie par un système de santé souffrant d'un manque criant de moyens humains, matériels et financiers.

Depuis 2018, les retraités avec leurs organisations sont **descendus plus de seize fois dans la rue** ; ils ont déposé des motions pour alerter les pouvoirs publics sur la situation dans les EHPADs, en temps normal ! Déjà, la situation était difficile par manque de personnel formé, correctement rémunéré. Alors aujourd'hui, nous lançons un cri d'alarme en constatant combien nous avons raison de nous inquiéter !

Il y a quelques jours, la presse a fait état de **plus de 4 166 décès dus au COVID 19 dans les EHPADs** en France, dont 8 décès dans l'Aube chiffre paru dans la presse à la date de courrier. (On comptabilise aussi un total de 66 victimes, 27 personnes en réanimation et 226 hospitalisations dans le département). Des personnes sont régulièrement contaminées, mais comme le dépistage n'est pas systématique, on peut craindre le pire...

**Des cas de covid19 sont détectés au sein des personnels des EHPAD.** Bien sûr, les familles sont informées des mesures prises : résidents confinés, interdiction des visites hormis pour les professionnels... Et apport de personnels des CCAS, externes aux EHPAD, afin de renforcer les équipes et de permettre aux professionnels de cesser le travail s'ils sont en situation de fragilité !

Nous constatons donc que, plus qu'en temps normal où le manque est déjà catastrophique, les personnels soignants sont en nombre insuffisant ; ils sont submergés et tentent de sauver des résidents confinés dans leur chambre dans des conditions très difficiles.

**Cette tragédie n'est pas inéluctable à condition : Que l'ensemble des personnels des EHPAD du département** puissent disposer, dès maintenant, de gants, masques chirurgicaux FFP2 et FFP3, d'écrans faciaux, de lunettes de protection, de blouses d'isolement, de combinaisons et de gel hydroalcoolique !

**En ce qui concerne les personnes âgées isolées,** Les salariées des services de soin et aides à domicile effectuent leurs tâches avec la boule au ventre car là encore les matériels de protection font défaut. Ce sont pourtant des maillons essentiels dans l'accompagnement des personnes âgées, souvent seules et pour certaines fragilisées par la maladie. C'est aussi le seul moment pour beaucoup d'avoir un contact.

Si nous pouvons nous féliciter de la générosité et du dévouement de tous les personnels, nous ne pouvons taire notre inquiétude dans ce contexte.

**C'est pourquoi nous vous formulons Monsieur le Préfet plusieurs demandes :**

- ☒ que **tous les personnels** soignants ou non, dans les EHPADs et les services à domicile, puissent bénéficier de **toutes les protections dans les plus brefs délais**, ainsi que les **aidants familiaux** pour qu'ils puissent visiter leurs parents.

Nous considérons que l'interdiction des visites des proches n'est pas adaptée aux personnes accueillies en EHPAD, qui sont souvent en perte cognitive : des spécialistes indiquent que cela annihile tout le travail effectué auparavant et peut conduire à une aggravation des troubles cognitifs, voire au refus de s'alimenter et à terme au décès.

**Cette protection** doit aussi bénéficier à **tous les bénévoles** qui viendront en aide aux personnes isolées.

- ☒ **Que soit garantie la mise en œuvre** du Plan d'alerte et d'urgence permettant d'identifier les besoins des personnes âgées avec **un numéro d'urgence** à appeler en cas de besoin, ainsi que la possibilité d'avoir accès au portage des courses, des repas et des médicaments.
- ☒ **Que l'on procède à un recrutement supplémentaire de personnels dans ces structures pour remplacer les personnels absents**, aider les personnels en place et faire face au surcroît de travail engendré par l'épidémie.
- ☒ **Que l'on prenne toutes les mesures** facilitant le travail des personnels (transport gratuit par taxi, garde d'enfants...)
- ☒ **Qu'une information transparente** soit mise en place sur l'évolution de l'épidémie dans le département, **condition nécessaire à une mobilisation citoyenne** et au respect des consignes de lutte contre le COVID 19

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération

Pour les organisations signataires :

<b>USR-CGT Aube:</b> Madame Josie Georgel	josie.georgel@wanadoo.fr
<b>UDR-FO Aube:</b> Monsieur Hedley MARCHAND	mario10.hedley@yahoo.fr
<b>FGR-FP Aube :</b> Madame Brigitte VINOT	michel.vinot@orange.fr
<b>SFR-FSU Aube :</b> Monsieur Claude COURIVAUD	ac.courivaud@wanadoo.fr

*PS : Copie de ce courrier à l'ARS, au Président du Conseil Départemental et aux Parlementaires du département*